

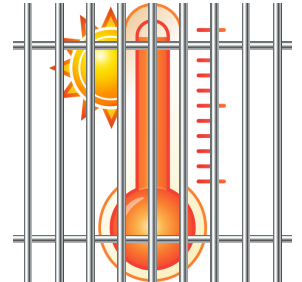
Le 10 juillet 2026,

N'attendons pas que les enfants et les adultes incarcéré·es meurent de chaud

Depuis le mois de mai, la France a fait face à 3 canicules sans précédent en termes de températures atteintes. En France hexagonale, le réchauffement est observé depuis la période pré-industrielle, à hauteur de +2,1° pour le GIEC, et cela ne cesse de s'accélérer du fait de l'activité humaine.

Si le gouvernement a alerté et invité les citoyens et citoyennes à prendre les plus grandes précautions, rien n'a été anticipé à la hauteur du problème pour les personnes majeures détenues ainsi que pour les adolescent·es incarcéré·es. Les prévisions annoncent de nouveaux épisodes caniculaires sans pour autant que des dispositions soient prises par l'administration. Les pouvoirs publics, en plein déni de vulnérabilité, seraient pourtant en mesure d'anticiper ces phénomènes météorologiques, devenus récurrents, et d'appliquer des règles sanitaires indispensables à la préservation de la santé et de la dignité des personnes détenues.

A titre d'exemple au QM de Limoges, il fait 36° dans les cellules dès le réveil. Les mesures prises sont en complet décalage avec la gravité de la situation comme à l'EPM de Meyzieu où la direction se contente de distribuer chaque soir à 20 heures une bouteille d'eau froide. Tantôt les promenades sont raccourcies mais rarement décalées aux heures les moins chaudes de la journée, aucun îlot de fraîcheur n'est pensé, l'accès aux douches n'est pas étendu et du fait des canalisations vétustes l'eau y est parfois bouillante.



En écho à la [Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté](#), Dominique Simonnot, nous alertons, de nouveau, sur « l'urgence sanitaire » au sein des détentions des majeur·es, les Quartiers mineurs et les EPM. Nous demandons, au-delà d'un plan « grand chaud » travaillé en amont, de mettre en place en urgence des libérations massives et immédiates des personnes détenues comme nous avons su le faire lors de la crise de la Covid 19, en particulier des mineur·es, via des accompagnements éducatifs renforcés, l'octroi de réductions de peine exceptionnelle, d'aménagements de peine hors débat ainsi qu'un arrêt des incarcérations pour éviter des drames.

Le plan grand chaud devrait a minima consister en la prise en charge par l'Etat de tous les dispositifs contribuant au rafraîchissement des cellules (et notamment le prêt de ventilateurs), la réorganisation coordonnée des promenades, l'accroissement de l'accès aux douches. La responsabilité du Gouvernement est engagée dans la mise en danger des personnes détenues et notamment des enfants. Son inaction est coupable.

Le Syndicat de la Magistrature, le SNPES-PJJ/FSU, le SNEPAP-FSU et l'OIP Section Française, Syndicat des Avocat·es de France